


N° : 2022_09_30_40

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Publié le 
ID : 005-210500617-20220930-2022_09_30_40-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le trente septembre deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	23/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/10/2022

OBJET :

**Déclassement sans enquête de sections de Domaine Public - Lotissement Les Grandes
Terres et Les Terrasses de Hauteville**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Alain BLANC procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Pauline FRABOULET procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Bruno PATRON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Il existe sur la Commune de GAP, un certain nombre de sections d'espace public qui ont perdu leur affectation et utilisation publique.

Les riverains de ces espaces souhaitent acquérir l'emprise foncière de ces anciens espaces publics sans utilité.

Il en est ainsi de plusieurs emprises d'espace public anciennement utilisées comme aires de stationnement des bacs à ordures ménagères roulants, ayant perdu, depuis lors, leur utilité publique, les équipements de collecte des déchets ayant été remplacés.

Ces emprises se trouvent notamment au sein des Lotissements dénommés "Les Grandes Terres" et "Les Terrasses de HauteVille" dont les représentants légaux ont sollicité leur rétrocession au profit des co-lotis riverains.

Le déclassement des sections d'espace public entraîne leurs transferts dans le Domaine Privé de la commune à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Les copies de la présente délibération et du document dressé par le géomètre seront transmises au service du cadastre pour modification cadastrale.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique réunie le 20 Septembre 2022 :

Article 1 : de prononcer le déclassement des sections de Domaine Public désaffectées ci-dessus plus amplement décrit ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires au déclassement et à signer l'ensemble des documents afférents.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :


- POUR : 40

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

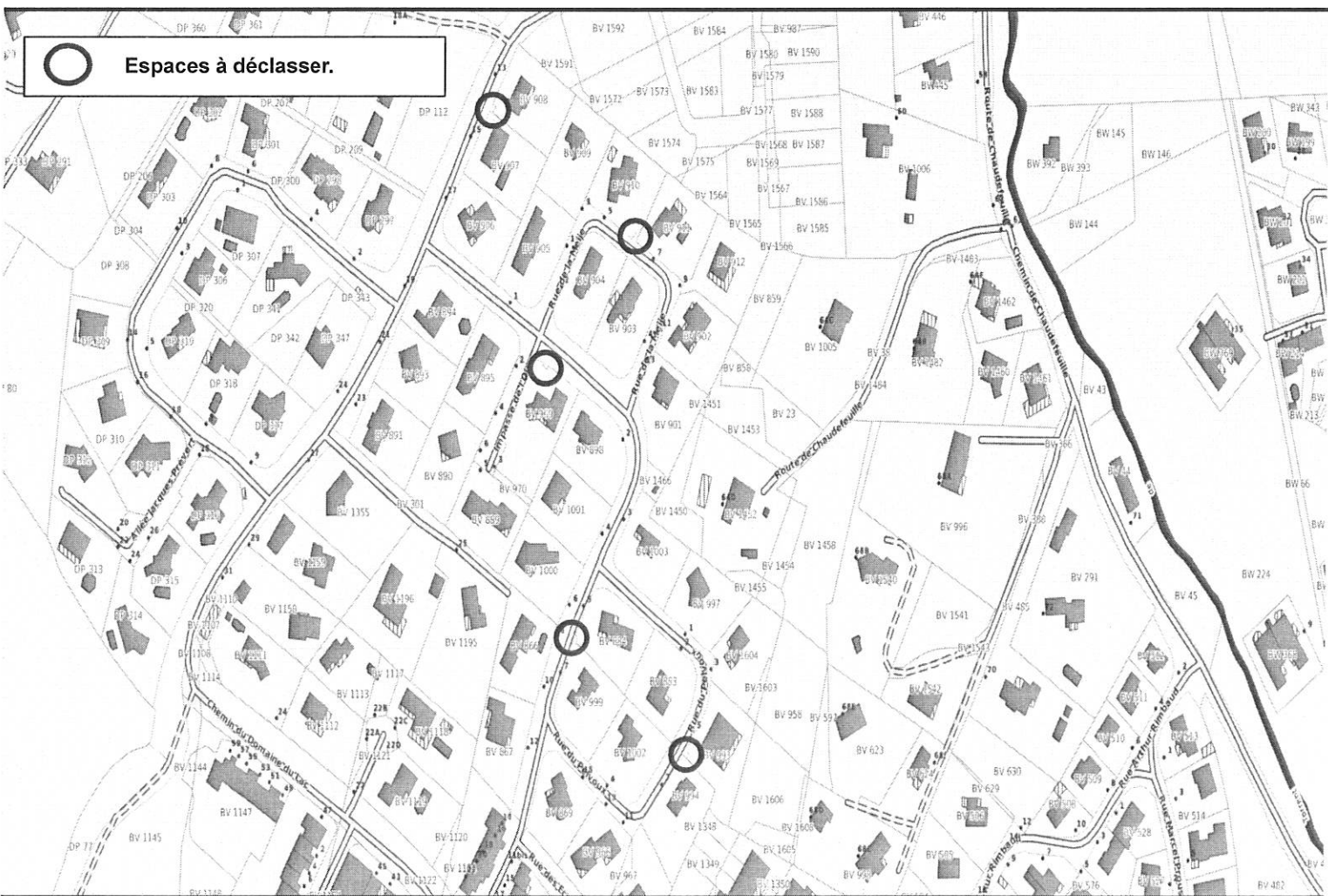
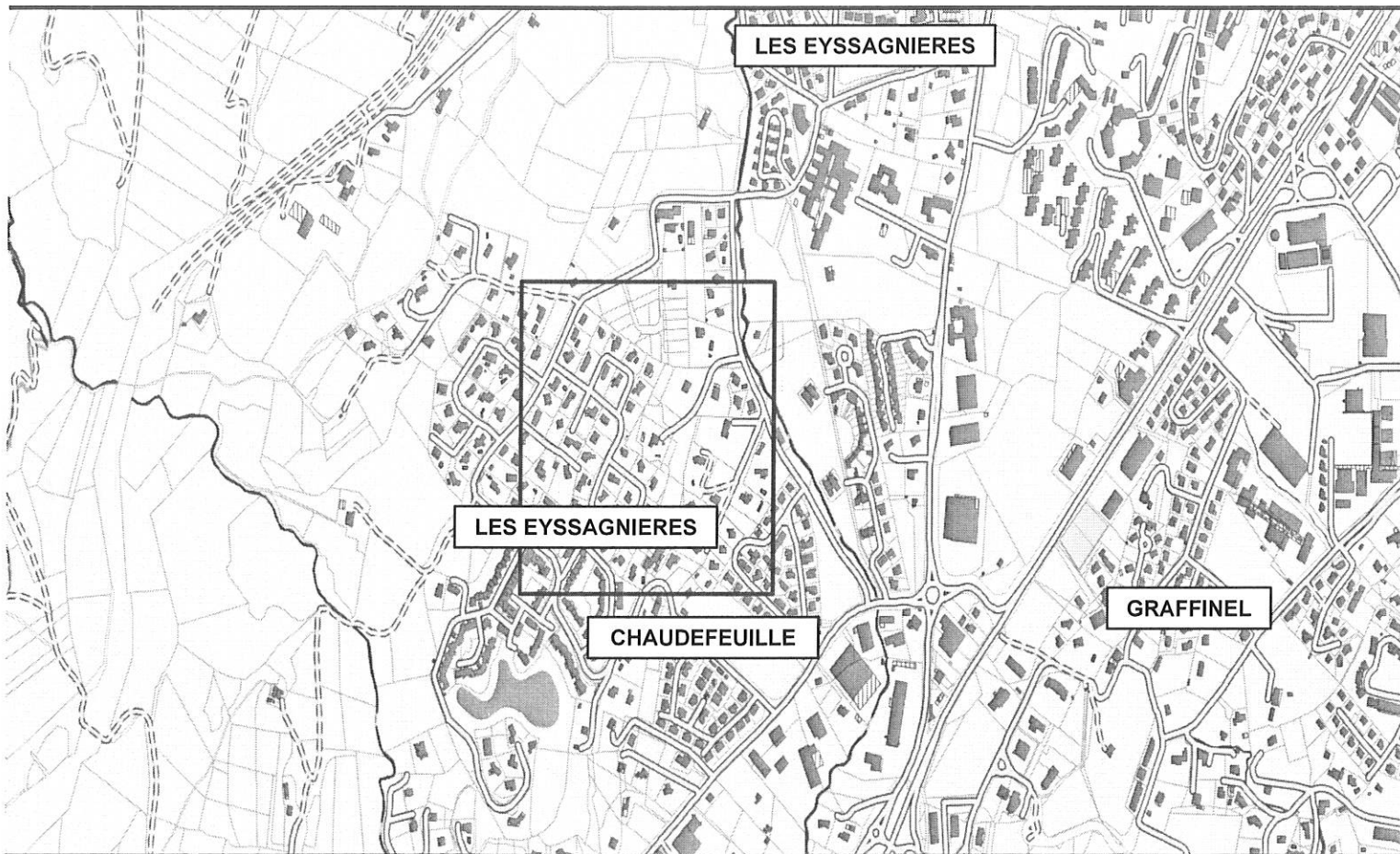


Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2022

Affiché ou publié le : 10 OCT. 2022

Déclassement sans enquête de sections de Domaine Public - Lotissements Les Grandes Terres



Déclassement sans enquête de sections de Domaine Public - Lotissements Les Terrasses de Hauteville

